

Cancer des enfants : une loi pour stopper l'hécatombe

par Jean-Christophe Lagarde

Chaque année, près de 500 enfants et adolescents décèdent d'un cancer en France. C'est la première cause de décès par maladie. Les « progrès » régulièrement évoqués (le taux de survie sur 10 ans est passé de 30% en 1970 à plus de 70%) cachent une réalité peu connue : seuls les enfants pouvant être soignés avec des traitements initialement destinés aux adultes sont mieux guéris. Malheureusement, parmi les 60 types de cancers pédiatriques existants, nombre d'entre eux ne « répondent » pas à ces traitements et nécessiteraient des voies thérapeutiques spécifiques, voire individualisées : c'est notamment le cas des tumeurs cérébrales (second type de cancer chez l'enfant, après les leucémies).

« Nous pouvons déplorer, jusqu'à présent, l'absence de cosignatures des députés issus de la majorité, suivant ainsi une vague règle qui leur interdirait de s'associer à une proposition de loi émanant de l'opposition »

Dans ces cancers là, les progrès thérapeutiques réalisés sur 40 ans sont aussi dérisoires que les moyens dédiés à la recherche : en France, seuls 2% des fonds anti-cancer sont attribués à la recherche sur l'ensemble des cancers pédiatriques. De plus, les industriels pharmaceutiques n'investissent pas « faute de rentabilité suffisante », alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique.

L'association « Eva pour la vie » créé par les parents d'Eva (une petite fille emportée par une tumeur cérébrale avant ses 8 ans) m'a interpellé sur ce constat alarmant. Le cancer peut toucher n'importe quelle famille, sans aucune restriction d'ordre géographique, sociale ou génétique. Y compris la mienne. Dans ce cas, devrais-je dire à mon enfant « aucun traitement ne pourra te guérir, car aucun décideur politique n'a eu le courage de trouver des solutions pour combattre ce fléau ? » Après plusieurs mois de travail sur le sujet, j'ai pu déposer en juin dernier une proposition de loi. Cette loi, complémentaire et non substituable au « Plan Cancer », permettrait de mettre en place – d'une façon pérenne –

des équipes de recherche dédiées aux cancers pédiatriques, grâce à la mise en place d'une taxe mineure, prélevée sur le chiffre d'affaires des firmes pharmaceutiques, de 0,15%.

Cette contribution serait indolore pour les ménages – car non répercutée sur le prix de vente des médicaments – ainsi que pour l'État. De plus, cette contribution sera trop faible pour fragiliser le marché de l'industrie pharmaceutique (qui culmine d'après le Leem [Les entreprises du médicament] à 52,3 milliards d'euros en 2012 en France) et pourtant elle permettrait de dédier plus de 45 millions d'euros par an à cette recherche et ainsi développer des voies thérapeutiques adaptées à chaque enfant, et de faire de la France un pays leader en Europe en termes d'investissement pour les enfants atteints de cancers.

Cette proposition de loi a reçu un accueil enthousiaste et fait l'objet d'une forte mobilisation citoyenne : récemment, près de 80 000 français ont signé une pétition diffusée par l'association « Eva pour la vie » sur le sujet. Une centaine de mes collègues députés (UDI, UMP) l'ont cosignée, affirmant par là le caractère essentiel de cette proposition de loi, qui défend les droits de ceux qui sont l'avenir de notre pays : les enfants. Cependant, nous pouvons déplorer, jusqu'à présent, l'absence de cosignatures des députés issus de la majorité suivant ainsi une vague règle qui leur interdirait de s'associer à une proposition de loi émanant de l'opposition. Pourtant, s'il est bien une cause qui devrait tous nous réunir,



Jean-Christophe LAGARDE

loin de toute considération partisane, c'est bien celle de la lutte contre le cancer des enfants ! Le cancer n'est ni de droite ni de gauche : il peut demain toucher n'importe quelle famille que nous connaissons. Ainsi, je souhaite vivement que cette proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et qu'alors l'ensemble des députés fasse preuve de courage, car l'essentiel est qu'elle soit rapidement votée et mise en pratique car il n'est pas acceptable que la vie d'un enfant dépende des choix partisans de nous, adultes et décideurs politiques. ●

